

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue par visioconférence et de façon interactive, le lundi 15 mars 2021 à 19 h.

Sont présents par voie de visioconférence :

- M. Sylvain De Beaumont, conseiller
- M. Gilles Côté, conseiller (s'est joint à la séance à 20 h)
- M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère
- M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère
- M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absent : M. François Quenneville, maire

Le tout formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Michel Robidoux, lequel assiste en visioconférence.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par voie de visioconférence :

- M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020
7. Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau - Renouvellement offre de services
8. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 5 110 326
9. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 972
10. Don d'un véhicule d'urgence - Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière (APAL)
11. Schéma de couverture de risques incendie - Adoption du rapport d'activités annuel
12. Augmentation du taux horaire des salariés étudiants non assujettis à la convention collective
13. Embauche d'étudiants - Service des loisirs et de la culture et Service des travaux publics
14. Modification du statut - Agent de bureau - Réception et secrétariat - Service des finances
15. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)
16. Demande d'aide financière à l'ARLPHL - Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2021-2022
17. Demande d'aide financière au Mouvement National des Québécois - Fête Nationale du Québec 2021
18. Aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Requête camp de jour Chertsey été 2021
19. Renouvellement de l'entente Camp familial St-Urbain - Camp de jour municipal 2021
20. Demande d'arrêt routier - Cercle de Fermières Chertsey - 19 juin et 4 septembre 2021
21. Octroi de contrat - L'Arsenal - Achat de lumières pour casques (26) - Service incendie

## ORDRE DU JOUR (suite)

22. Octroi de contrat - Aréo-Feu - Achat de cagoules (26) - Service Incendie
23. Octroi de contrat - EFEL Experts-conseils - Services professionnels - Étude de faisabilité - Correction de l'égout sanitaire de la rue Gaston
24. Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM) - Renouvellement d'adhésion
25. Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) - Renouvellement d'adhésion
26. Ordre des ingénieurs du Québec - Renouvellement cotisation annuelle - M. Michel Raymond
27. Ordre des urbanistes du Québec - Cotisation 2021-2022 - M<sup>me</sup> Amélie Grenier
28. Ordre des urbanistes du Québec - Cotisation 2021-2022 - M. Omar Moussaoui
29. Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) - Renouvellement d'adhésion - Année 2021
30. Réseau des femmes élues - Renouvellement d'adhésion - Année 2021
31. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Linda Paquette - Formation élections municipales 2021 - Astuces pour des élections sans pépin - 20 avril 2021
32. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - FNX-Innov - Résolution 2020-300 - Services professionnels - Expertise pompe de surpression au réservoir d'eau potable
33. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - FNX-Innov - Résolution 2020-410 - Services professionnels - Plans et devis pour la sécurisation de l'opération du poste de surpression et l'installation d'une vanne de recirculation, ainsi que la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3
34. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - FNX-Innov - Appel d'offres 2020-001 - Services professionnels - Confection station d'épuration
35. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 19 et 20 - CIMA + - Appel d'offres 2019-001 Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III, IV
36. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - Excavation Caroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor et rue du Soleil
37. Libération de retenue provisoire - Excavation Caroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor et rue du Soleil
38. Période de questions - Dérogations mineures
39. Demande de dérogation mineure - 675, rue des Malards - Lot 3 660 852 - District 1
40. Demande de dérogation mineure - 7273, 2<sup>e</sup> Avenue - Lot 3 901 058 - District 2
41. Demande de dérogation mineure - Domaine Lac Sol inc. - Lot projeté 6 402 595 District 4
42. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin des Monts
43. Projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin des Monts
44. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église
45. Projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église
46. Adoption des comptes fournisseurs
47. Dépôt de l'état des activités financières
48. Rectifications budgétaires
49. Dépôt du rapport d'activités de la trésorière - Partis politiques autorisés
50. Le maire vous informe
51. Période de questions
52. Levée de la séance

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 07 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Linda Paquette.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2021-075

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2021-076

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021, tel que rédigé.

6. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020

2021-077

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020, au montant de 10 000 \$, soit affectée au fonds général, au poste « Affectation de l'excédent non affecté ».

7. Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau - Renouvellement offre de services

2021-078

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'accepter les termes et conditions de l'offre de service du 8 mars 2021 de la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau, relativement aux services financiers offerts à la Municipalité, et ce, pour une période de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> mars 2021 et se terminant le 29 février 2024. La directrice générale et secrétaire-trésorière et la directrice du Service des finances sont autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite offre.

8. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 5 110 326

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée à la Municipalité de Chertsey par M<sup>me</sup> Céline Faubert et M. Stéphane Ducharme, en date du 20 janvier 2021, concernant un terrain constitué du lot 5 110 326 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra aux acheteurs d'agrandir la superficie de leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2020 est de 13 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

8. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 5 110 326 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-079

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 13 400 \$ (plus taxes si applicables), à M<sup>me</sup> Céline Faubert et M. Stéphane Ducharme, le lot 5 110 326 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- la vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

9. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 972

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée par M. Sébastien Dionne à la Municipalité de Chertsey, en date du 31 octobre 2020, concernant un terrain constitué du lot 3 660 972 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra à l'acheteur d'agrandir la superficie de son terrain et de l'uniformiser;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2020 est de 1 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2021-080

il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 1 100 \$ (plus taxes si applicables), à M. Sébastien Dionne, le lot 3 660 972 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- la vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

10. Don d'un véhicule d'urgence - Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière (APAL)

CONSIDÉRANT l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales, qui dit que toute municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée à toute organisme à but non lucratif, qui fournit un soutien technique sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'acquisition d'un nouveau véhicule de type « poste de commandement » au Service incendie et sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière (l'APAL) est un service de ressources de première ligne pour les sinistrés, lors d'incendies ou d'accidents et qu'ils ont besoin de véhicules pour exercer leur mission sur le territoire de Lanaudière.

CONSIDÉRANT QUE le don de notre véhicule unité de secours GMC 1983, dont la valeur estimée par le directeur du Service incendie et sécurité publique est d'environ 500 \$, aiderait grandement l'organisme.

POUR CES MOTIFS,

2021-081

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité fasse don du véhicule unité de secours GMC 1983 à l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière (APAL).

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les deux parties. Le directeur du Service incendie et sécurité publique est autorisé à signer tout autre document nécessaire donnant plein effet à la transaction.

11. Schéma de couverture de risques incendie - Adoption du rapport d'activités annuel

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport d'activités annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités annuel couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020 a été achevé par le coordonnateur de la MRC de Matawinie, selon les informations fournies par le directeur du Service incendie et de la sécurité publique de la municipalité de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2021-082

il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey adopte le rapport d'activités annuel couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020, en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

12. Augmentation du taux horaire des salariés étudiants non assujettis à la convention collective

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum qui passera à 13,50 \$ l'heure au Québec le 1<sup>er</sup> mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey verse présentement 13,60 \$ l'heure en salaire pour ses salariés étudiants non assujettis à la convention collective, aux termes de la résolution 2020-101.

POUR CES MOTIFS,

2021-083

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que dans un esprit d'équité envers les employés étudiants, la Municipalité de Chertsey augmente son taux horaire à 14 \$, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

13. Embauche d'étudiants - Service des loisirs et de la culture et Service des travaux publics

2021-084

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de cinq (5) employés étudiants pour la période estivale 2021, selon l'horaire établi. Un étudiant sera affecté à la bibliothèque et trois étudiants seront affectés au Service des loisirs et de la culture, incluant le service de garde du camp de jour. De plus, un étudiant sera affecté au Service des travaux publics (parcs). Le taux horaire applicable est fixé à 14 \$, aux termes de la résolution numéro 2021-083 en date du 15 mars 2021.

14. Modification du statut - Agent de bureau - Réception et secrétariat - Service des finances

CONSIDÉRANT le poste vacant à combler au Service des finances.

POUR CE MOTIF,

2021-085

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que M<sup>me</sup> Nathalie Duquette obtienne le statut d'employée régulière à titre d'agente de bureau (réception et secrétariat) pour le Service des finances, et ce, à compter du 16 mars 2021. Les employés réguliers sont régis selon la convention collective en vigueur.

15. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention, pour lequel la MRC de Matawinie a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

15. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) (suite)

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS,

2021-086

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

16. Demande d'aide financière à l'ARLPHL - Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2021-2022

2021-087

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey dépose, auprès de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL), une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2021-2022 - Volet accompagnement et soutiens aux initiatives locales et régionales. Cette demande vise à améliorer le ratio d'accompagnement d'enfants handicapés fréquentant le camp de jour de la Municipalité.

M<sup>me</sup> Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité pour toute question relative à la présente demande auprès de l'ARLPHL et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

17. Demande d'aide financière au Mouvement National des Québécois - Fête Nationale du Québec 2021

2021-088

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité dépose, auprès du Mouvement National des Québécoises et des Québécois, une demande d'aide financière afin d'obtenir une subvention aidant à l'élaboration du programme d'activités des festivités entourant la Fête Nationale du Québec 2021.

M<sup>me</sup> Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité pour toute question relative à la présente demande auprès du Mouvement National des Québécoises et des Québécois et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

18. Aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Requête camp de jour Chertsey été 2021

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la requête déposée par le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre du soutien aux enfants et familles vulnérables et à faibles revenus de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2021-089

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière, en offrant des places dans son camp de jour estival, pour un montant maximum de 2 000 \$.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Aide financière aux organismes ».

19. Renouvellement de l'entente Camp familial St-Urbain - Camp de jour municipal 2021

2021-090

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité autorise la tenue de son camp de jour au Camp familial St-Urbain, du 28 juin au 20 août 2021 et accepte les conditions de l'entente en date du 20 février 2021. La directrice du Service des loisirs et de la culture est autorisée à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité.

20. Demande d'arrêt routier - Cercle de Fermières Chertsey - 19 juin et 4 septembre 2021

2021-091

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme Cercle de Fermières Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier le 19 juin 2021 et le 4 septembre 2021, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre d'une collecte de fonds. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité.

21. Octroi de contrat - L'Arsenal - Achat de lumières pour casques (26) - Service incendie

2021-092

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'une quantité de vingt-six (26) lumières pour casques, pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur L'Arsenal, plus bas soumissionnaire, au coût total de 2 808 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.



22. Octroi de contrat - Aréo-Feu - Achat de cagoules (26) - Service Incendie
- 2021-093 Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'une quantité de vingt-six (26) cagoules, pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur Aréo-Feu, plus bas soumissionnaire, au coût total de 2 983,50 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.
23. Octroi de contrat - EFEL Experts-conseils - Services professionnels - Étude de faisabilité - Correction de l'égout sanitaire de la rue Gaston
- 2021-094 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement d'octroyer à la firme EFEL Experts-conseils le contrat pour procéder à une étude de faisabilité dans le cadre de la correction de l'égout sanitaire de la rue Gaston, au coût de 2 500 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 14 janvier 2021.
- Cette dépense est autorisée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.
24. Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM) - Renouvellement d'adhésion
- 2021-095 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de M. Richard Perreault, coordonnateur du Service des travaux publics, à l'Association des professionnels à l'outillage municipal pour l'année 2021 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle de 110 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
25. Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) - Renouvellement d'adhésion
- 2021-096 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'adhérer à l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) pour l'année 2021 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle du directeur du Service des travaux publics, M. Michel Raymond, au montant de 265 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
26. Ordre des ingénieurs du Québec - Renouvellement cotisation annuelle - M. Michel Raymond
- 2021-097 Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle de M. Michel Raymond, ingénieur et directeur du Service des travaux publics, à l'Ordre des ingénieurs du Québec et de défrayer, à cette fin, un montant de 578,67 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

27. Ordre des urbanistes du Québec - Cotisation 2021-2022 - M<sup>me</sup> Amélie Grenier
- 2021-098 Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle 2021-2022 de M<sup>me</sup> Amélie Grenier, conseillère en urbanisme, à l'Ordre des urbanistes du Québec et de défrayer, à cette fin, un montant de 705,05 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
28. Ordre des urbanistes du Québec - Cotisation 2021-2022 - M. Omar Moussaoui
- 2021-099 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle 2021-2022 de M. Omar Moussaoui, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme, à l'Ordre des urbanistes du Québec et de défrayer, à cette fin, un montant de 705,05 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
29. Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) - Renouvellement d'adhésion - Année 2021
- 2021-100 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle son adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et qu'un montant de 125 \$ (plus taxes si applicables) soit défrayé à cette fin.
- M<sup>me</sup> Michelle Joly est la personne désignée par la Municipalité pour voter à l'assemblée générale annuelle de cet organisme.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
30. Réseau des femmes élues - Renouvellement d'adhésion - Année 2021
- 2021-101 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de M<sup>mes</sup> Diana Shannon et Michelle Joly, conseillères, à l'organisme Réseau des Femmes Élues de Lanaudière et de défrayer, à cette fin, un montant de 100 \$ pour l'année 2021.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
31. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Linda Paquette - Formation élections municipales 2021 - Astuces pour des élections sans pépin - 20 avril 2021
- 2021-102 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à assister, le 20 avril 2021, à une formation virtuelle sur les élections municipales 2021 intitulée « Astuces pour des élections sans pépin ». Le coût d'inscription de 225 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

- 2021-103
32. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - FNX-Innov - Résolution 2020-300 - Services professionnels - Expertise pompe de surpression au réservoir d'eau potable
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme FNX Innov, d'un montant de 1 793,61 \$ (taxes incluses), relativement au mandat pour les services professionnels requis, afin de procéder à la préparation d'un rapport - expertise pompe de surpression au réservoir d'eau potable, tel que décrit à la résolution numéro 2020-300 du 17 août 2020.
- 2021-104
33. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - FNX-Innov - Résolution 2020-410 - Services professionnels - Plans et devis pour la sécurisation de l'opération du poste de surpression et l'installation d'une vanne de recirculation, ainsi que la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme FNX Innov, d'un montant de 2 673,17 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour procéder à la préparation des plans et devis, pour la sécurisation de l'opération du poste de surpression et l'installation d'une vanne de recirculation, ainsi que la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3, tel que décrit à la résolution numéro 2020-410 du 16 novembre 2020.
- 2021-105
34. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - FNX-Innov - Appel d'offres 2020-001 - Services professionnels - Confection station d'épuration
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme FNX Innov, d'un montant de 21 500,33 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour les services professionnels - confection d'une station d'épuration des eaux usées, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-001.
- 2021-106
35. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 19 et 20 - CIMA + - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III, IV
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme CIMA+, d'un montant de 2 462,04 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.
- 2021-107
36. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - Excavation Caroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor et rue du Soleil
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la compagnie Excavation Carroll inc., d'un montant de 75 290,17 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005.

37. Libération de retenue provisoire - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor et rue du Soleil

2021-108

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement d'autoriser la libération de retenue provisoire, à la compagnie Excavation Carroll inc., d'un montant de 55 387,68 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005.

38. Période de questions - Dérogations mineures

39. Demande de dérogation mineure - 675, rue des Malards - Lot 3 660 852 - District 1

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 3 660 852, situé au 675, rue des Malards, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge avant pour qu'elle soit de 6,61 mètres, plutôt que 7,5 mètres, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge latérale gauche de 2,99 mètres, plutôt que 4,5 mètres et concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge latérale droite de 1,45 mètre plutôt que 4,5 mètres;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i. elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii. elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii. elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv. elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v. elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi. elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure est une analyse qualitative et non quantitative;

CONSIDÉRANT QU' au sein du dossier du contribuable, la propriété a une date apparente au dossier de 1969;

CONSIDÉRANT QU' un refus entrainerait des complications lors de la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est issue de la fusion entre la municipalité de Saint-Calixte et la municipalité de Chertsey.

39. Demande de dérogation mineure - 675, rue des Malards - Lot 3 660 852 - District 1 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-109

il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 3 660 852, situé au 675, rue des Malards, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge avant pour qu'elle soit de 6,61 mètres plutôt que 7,5 mètres, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge latérale gauche de 2,99 mètres, plutôt que 4,5 mètres et concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge latérale droite de 1,45 mètre plutôt que 4,5 mètres.

40. Demande de dérogation mineure - 7273, 2<sup>e</sup> Avenue - Lot 3 901 058 - District 2

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 3 901 058, situé au 7273, 2<sup>e</sup> Avenue, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge avant pour qu'il soit de 3,36 mètres, plutôt que 7,5 mètres et concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge latérale droite de 2,55 mètres plutôt que 4,5 mètres;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i. elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii. elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii. elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv. elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v. elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi. elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure est une analyse qualitative et non quantitative;

CONSIDÉRANT QU' au sein du dossier du contribuable, la propriété a une date apparente au dossier de 1976;

CONSIDÉRANT QU' un refus entrainerait des complications lors de la vente de la propriété

CONSIDÉRANT QU' aucun permis ni archive ne permettent d'identifier la date d'implantation du bâtiment accessoire (remise attachée au bâtiment principal).

40. Demande de dérogation mineure - 7273, 2<sup>e</sup> Avenue - Lot 3 901 058 - District 2 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-110

il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 3 901 058, situé au 7273, 2<sup>e</sup> Avenue, concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge avant pour qu'il soit de 3,36 mètres, plutôt que 7,5 mètres et concernant la possibilité de permettre un empiètement dans la marge latérale droite de 2,55 mètres plutôt que 4,5 mètres.

Cette acceptation est conditionnelle à ce que la demanderesse procède au déplacement ou à la démolition complète du bâtiment accessoire (remise attachée au bâtiment principal), suite à l'obtention d'un permis délivré par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

41. Demande de dérogation mineure - Domaine Lac Sol inc. - Lot projeté 6 402 595 District 4

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot projeté 6 402 595, situé sur le lot actuel 5 184 072, concernant la possibilité de permettre une profondeur moyenne minimale de 30,48 mètres plutôt que 45 mètres;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i. elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii. elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii. elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv. elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v. elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi. elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure est une analyse qualitative et non quantitative;

CONSIDÉRANT QU' à l'arrière du lot concerné sont adossées des propriétés de type unifamilial isolé;

CONSIDÉRANT QU' à l'avant du lot concerné existe une rue privée;

CONSIDÉRANT QU' une planification des lots avait été réalisée en 1980 par le promoteur, mais sans dépôt officiel d'opération cadastrale à la Municipalité.

41. Demande de dérogation mineure - Domaine Lac Sol inc. - Lot projeté 6 402 595 District 4 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-111

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot projeté 6 402 595, situé sur le lot actuel 5 184 072, concernant la possibilité de permettre une profondeur moyenne minimale de 30,48 mètres plutôt que 45 mètres.

Cette acceptation est conditionnelle à ce que le demandeur procède au dépôt d'opérations cadastrales, pour cadastrer toutes les rues identifiées dans le domaine du Lac-Sol inc. et appartenant audit propriétaire.

42. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin des Monts

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Michel Robidoux à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin des Monts.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 429 800 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

43. Projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin des Monts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de tronçons du chemin des Monts, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux en date du 24 février 2021, préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe B du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 1 429 800 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 mars 2021.

43. Projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin des Monts (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-112

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin des Monts. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

44. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Michel Robidoux à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin de l'Église.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 5 754 800 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

45. Projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de tronçons du chemin de l'Église, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux en date du 24 février 2021, préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe B du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 5 754 800 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 mars 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-113

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité.



46. Adoption des comptes fournisseurs

2021-114

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de février 2021 au montant de 985 675,83 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 28 février 2021, au montant de 1 291 359,66 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Linda Paquette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

47. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2021.

48. Rectifications budgétaires

2021-115

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 25 231 \$, telles que montrées au tableau du 10 mars 2021 préparé par M<sup>me</sup> Guylaine Giroux, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal.

49. Dépôt du rapport d'activités de la trésorière - Partis politiques autorisés

Le rapport d'activités financières annuel des partis politiques autorisés et candidats indépendants, pour le scrutin du 5 novembre 2017, est déposé au conseil.

50. Le maire vous informe

Le maire suppléant informe les citoyens des dossiers en cours. Il informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

51. Période de questions

On compte sept (7) personnes qui se sont jointes à la visioconférence. De plus, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché à l'endroit désigné par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique. Le maire suppléant répond aux questions qui ont été reçues par courriel, ainsi qu'aux questions des citoyens présents à la visioconférence.

52. Levée de la séance

2021-116

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 10.

---

Directrice générale adjointe et Service  
du greffe

---

Maire suppléant